

MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON
28240
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025

Nombre de Conseillers en exercice	14
Nombre de Conseillers présents	13
Nombre de voix délibérantes	13

L'An deux mil vingt-quatre, le 27 mars, à 19 heures 15, salle du conseil, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CERCEAU, Maire de Saint-Victor-de Buthon.

Présent(e)s : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, CINTRAT Christian, GERMOND Michèle, VERRET Geoffroy, BARBET Dominique, CHARREAU Julien, GUERIN Olivier, LEGRET Antoine, LHEUREUX-BIORT Patricia, MOREAU Bernard, TAILLANDIER Stéphane,

Absente non excusée : ASSAIRI Lucie,

Absent excusé : HOUVET Gaël,

Procurations : de M. HOUVET Gaël à M. CERCEAU Jean-Michel

Date de convocation : 20/03/2025

Secrétaire de Séance : BORDIER Christophe

1. Approbation par les membres du conseil municipal, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil municipal du 06/03/2025

2. Travaux Aménagement Place de l'Eglise – PETR 2025

Marché public « Travaux d'aménagement des espaces publics du cœur de village de Saint-Victor-de-Buthon »
Demande de subvention CRST 2025

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du cœur de village, Monsieur le Maire présente le résultat de l'appel d'offre, délibérée le 19 décembre 2024, du marché public « Travaux d'aménagement des espaces publics du cœur de village de Saint-Victor-de-Buthon ». Afin de maîtriser le budget, il est proposé de privilégier la tranche ferme ainsi que la tranche optionnelle n°1 des travaux, pour le montant total suivant :

404 878.98 € HT soit 485 854.75 € TTC dont 80 975.77 € TVA à 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire la tranche ferme et la tranche optionnelle n°1 des travaux d'aménagement des espaces publics du cœur de village.

SOLLICITE une subvention auprès du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir via le dispositif CRST pour cette réalisation, pour un montant déterminé par le cadre d'intervention des contrats régionaux de solidarité territoriale de 113 560€ soit 30% du coût éligible du projet de 378 534€ HT.

Les crédits seraient inscrits au budget 2025.

3. Délibération subventions aux associations

Après avoir consulté la liste des associations ayant sollicité la commune dans la perspective de l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2025, le conseil, après en avoir débattu, décide :

- Le vote d'un crédit global de **3250 €** au titre des subventions 2025 aux associations, incluant les structures et dispositions suivantes :

Participat° Hôpital de La Loupe(145€/an)	300
Amicale des sapeurs pompiers	500
Coopérative scolaire	250
Amicale des anciens combattants	250
Comice agricole	50
Prévention routière	50
Ligue contre le cancer	15
Association des Parents d'Elèves	200
ADMR	100
Association Française des sclérosés en plaque	25
Association Française contre les myopathies	100
Croix rouge	25
Association neuropsychiatrique Bonneval	25

St Victor Cynégétique	100
Ass paralysés de France	30
Secours Catholique	20
Fédération des Aveugles de France	20
SADS domicile	100
Association USEP PERCHE 28	50
JSP La Loupe	60
Les Cuivres Enjoués	100
IMSH	50
Voyages scolaires à l'étranger 30€/élève	30
Voyages scolaires en France 25€/élève	25

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

4. Délibération taux d'imposition

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

M. Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2024 et le soumet à la délibération du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE et VOTE les taux des taxes locales pour l'année 2025 :

Taxe foncière s/bâti	35.42 %
Taxe foncière s/non bâti	34.34 %
Taxe d'habitation	9.57 %

soit un produit attendu de 205 903 €

5. Délibération subvention exceptionnelle au budget boulangerie

M. Le Maire propose au Conseil municipal de voter une subvention d'exploitation au budget 2025 boulangerie de 16 257,80 euros pour équilibrer la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve.

6. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (budget eau, assainissement, boulangerie et commune)

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET COMMUNE

Après avoir présenté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget de la commune, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE :

AFFECTATION RESULTAT N EN N+1	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice N – 001 (- si déficitaire)	11 586,48 €
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser de N en recettes	211 356,00 €

Résultat d'investissement N	222 942,48 €
Besoin de financement de la section d'investissement (001+RAR)	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice N – 002 (- si déficitaire)	304 963,42 €
AFFECTATION DU RESULTAT : COMPTES A INSCRIRE AU BUDGET	
résultat cumulé d'investissement – 001	11 586,48 €
part affecté à l'investissement – 1068	0,00 €
Reprise du résultat en fonctionnement - 002	304 963,42 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET BOULANGERIE

Après avoir présenté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget de la boulangerie, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE :

AFFECTATION RESULTAT N EN N+1	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice N – 001 (- si déficitaire)	-6 110,39 €
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser de N en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement N	-6 110,39 €
Besoin de financement de la section d'investissement (001+RAR)	6 110,39 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice N – 002 (- si déficitaire)	6 770,39 €
AFFECTATION DU RESULTAT : COMPTES A INSCRIRE AU BUDGET	
résultat cumulé d'investissement – 001	-6 110,39 €
part affecté à l'investissement – 1068	6 110,39 €
Reprise du résultat en fonctionnement - 002	660,00 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET EAU

Après avoir présenté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget de l'eau, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE :

AFFECTATION RESULTAT N EN N+1	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice N – 001 (- si déficitaire)	39 292,89 €
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser de N en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement N	39 292,89 €
Besoin de financement de la section d'investissement (001+RAR)	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice N – 002 (- si déficitaire)	162 974,69 €
AFFECTATION DU RESULTAT : COMPTES A INSCRIRE AU BUDGET	
résultat cumulé d'investissement – 001	39 292,89 €
part affecté à l'investissement – 1068	0,00 €
Reprise du résultat en fonctionnement - 002	162 974,69 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir présenté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget de l'assainissement, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE :

AFFECTATION RESULTAT N EN N+1	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice N – 001 (- si déficitaire)	16 278,73 €
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser de N en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement N	16 278,73 €
Besoin de financement de la section d'investissement (001+RAR)	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice N – 002 (- si déficitaire)	28 801,28 €
AFFECTATION DU RESULTAT : COMPTES A INSCRIRE AU BUDGET	
résultat cumulé d'investissement – 001	16 278,73 €
part affecté à l'investissement – 1068	0,00 €
Reprise du résultat en fonctionnement - 002	28 801,28 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

7. BUDGETS PRIMITIFS 2025 : eau, assainissement, boulangerie et commune

BUDGET COMMUNE 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 au Conseil municipal qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement 647 512,56 € et Recettes de fonctionnement 647 512,56 €

Dépenses d'investissement 668 937,51 € et Recettes d'investissement 668 937,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte.

BUDGET BOULANGERIE 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 au Conseil municipal qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement 16 917.80 € et Recettes de fonctionnement 16 917.80 €

Dépenses d'investissement 12 328.41 € et Recettes d'investissement 12 328.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte.

BUDGET EAU 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 au Conseil municipal qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement 148 895.35 € et Recettes de fonctionnement 148 895.35 €

Dépenses d'investissement 90 146.90 € et Recettes d'investissement 90 146.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 au Conseil municipal qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement 43 801.28 € et Recettes de fonctionnement 43 801.28 €

Dépenses d'investissement 37 722.88 € et Recettes d'investissement 37 722.88 €

8. Délibération fongibilité des crédits en M57

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n°39.2021 du 30 septembre 2021 relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Considérant que la nomenclature M57 s'applique aux budgets suivants :

Budget principal de la commune

Budget annexe de la boulangerie

Il est proposé d'autoriser Le Maire pour l'exercice 2025 à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

9. Questions diverses :

- Monsieur le Maire
 - Informe que la réunion de chantier pour les travaux du centre bourg a lieu tous les mardis à 14h.
 - Fait un point sur les subventions des futurs travaux d'investissement
 - Fait un point sur la situation du dernier commerce du centre bourg

- Fait un point sur le futur transfert Eau/Assainissement Collectif à la CDC
- Geoffroy VERRET
 - Informe de la venue le premier lundi de chaque mois de « La Braise Percheronne », place des Amitiés
- Michèle GERMOND
 - Fait le point sur les prochaines manifestations
 - Demande à chaque membre du conseil de distribuer les flyers pour la fête des voisins.
- Antoine LEGRET
 - Demande un point sur les travaux d'interconnexion
 - Fait part de ronces au calvaire de la Veillère
- Stéphane TAILLANDIER
 - Fait un point sur la réunion SIRTOM et l'état d'avancement du projet de rénovation de la déchèterie de Saint Eliph
 - Fait le point sur la venue de nos amis Belges

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance,
Christophe BORDIER

Le Maire,
Jean-Michel CERCEAU

**Jean-Michel
CERCEAU**

**Christophe
BORDIER**

**Geoffroy
VERRET**

**Michèle
GERMOND**

**Stéphane
TAILLANDIER**

**Julien
CHARREAU**

**Lucie
ASSAIRI
ABSENTE**

**Olivier
GUERIN**

**Christian
CINTRAT**

**Antoine
LEGRET**

**Gaël
HOUVET**

**Dominique
BARBET**

**Patrice
HUBERT
ABSENT**

**Patricia
LHEUREUX-BIORT**

**Bernard
MOREAU**